



ÉMPD – POLITIQUE EN MATIÈRE DE MIEUX-ÊTRE

TABLE DES MATIÈRES :

1. **Énoncé**
2. **Personnes auxquelles la politique s'applique**
3. **Politique**
 - a. Programme de promotion de la santé à la Faculté
 - b. Confidentialité et conflit d'intérêt
4. **Comité consultatif sur le mieux-être des résidents**
5. **Mesures d'adaptation**
6. **Gestion des risques liés à la fatigue**
7. **Traitement des plaintes (harcèlement et intimidation)**

ÉNONCÉ

La présente politique concrétise l'engagement de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa (uOttawa) à assurer un environnement d'apprentissage sécuritaire, positif et sain pour tous les stagiaires des Études médicales postdoctorales (ÉMPD) en créant, en favorisant et en soutenant une culture du mieux-être et de la résilience au sein de celui-ci.

Le Programme de promotion de la santé de la Faculté de médecine (PPSF) propose et soutient des programmes axés sur le mieux-être qui aident les stagiaires des ÉMPD à améliorer leur mieux-être physique, mental et émotionnel. Le PPSF aide également les programmes des départements cliniques à établir et à maintenir un environnement d'apprentissage positif afin d'optimiser l'apprentissage, le moral et l'atteinte des objectifs de carrière.

PERSONNES AUXQUELLES LA POLITIQUE S'APPLIQUE

La présente politique s'applique à tous les stagiaires (résidents et stagiaires postdoctoraux) des ÉMPD. Les membres du corps professoral qui participent à la formation des stagiaires des ÉMPD sont également soutenus par les dispositions de la présente politique dans le but de leur permettre de fournir l'encadrement approprié en matière de sécurité et de mieux-être.

PROGRAMME DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA FACULTÉ

Le PPSF encourage et soutient l'instauration d'une culture de la santé et du mieux-être des médecins dans le but de maintenir un niveau élevé de professionnalisme et une qualité optimale de soins aux patients. Une partie distincte du mandat du PPSF consiste à aménager pour les stagiaires des ÉMPD un espace sûr, où la confidentialité est de mise et où ils peuvent trouver des ressources qui leur permettent de préserver et d'améliorer leur santé et leur bien-être.

Les stagiaires peuvent y discuter librement de leurs préoccupations personnelles, scolaires ou professionnelles. Aucun membre de l'équipe du PPSF, notamment le vice-doyen du PPSF et le directeur du mieux-être des apprenants, ne joue un rôle dans l'évaluation du stagiaire. Par conséquent, le directeur du programme n'intervient pas dans les discussions, pas plus que les autres membres du corps professoral qui participent à l'évaluation du stagiaire.

Soutien en matière de mieux-être

L'équipe du PPSF offre un soutien qui prend les formes suivantes :

- Séances de formation (ateliers, formations, discussions animées) sur des sujets liés au mieux-être, adaptées aux besoins des groupes, des programmes ou des services.
- Conseils individuels.
- Mesures d'adaptation.
- Réponse aux besoins en matière de mieux-être des résidents (individuels ou collectifs) pour les DP.
- Soutien à l'élaboration de sujets liés au mieux-être et à leur intégration dans le contenu du programme d'études.
- Orientation vers des fournisseurs de soins de santé, des conseillers, des formateurs et prestation du programme de santé des médecins de l'Ontario Medical Association.

- Administration du comité du mieux-être des résidents.
- Administration du programme de soutien des résidents par les pairs.

Équipe du PPSF :

- 1 doyen adjoint, Programme de promotion de la santé de la Faculté
- 1 Directeur du bien-être des apprenants, Programme de promotion de la santé de la Faculté
- 2 conseillers cliniques
- 1 gestionnaire de programme
- 1 agent de programme

Les conseillers de l'équipe du PPSF appartiennent à un ordre professionnel et sont soumis à un code de déontologie strict. Ce code prévoit notamment le respect des règles de confidentialité et de conflit d'intérêts. Les conseillers proposent des consultations de courte durée (généralement 8 à 12 séances) aux stagiaires des ÉMPD et peuvent accepter des rendez-vous en journée ou en soirée (du lundi au vendredi) afin d'apporter un soutien individuel en matière de mieux-être. De plus, les conseillers animent des groupes de soutien et des ateliers conçus pour améliorer la résilience et le mieux-être des résidents. Les services de conseil sont proposés en personne ou virtuellement sur une plateforme sécurisée.

Le PPSF travaille avec les ÉMPD et les stagiaires pour soutenir les actions liées au mieux-être menées par les pairs afin de renforcer le mieux-être des stagiaires et d'améliorer l'environnement de leur programme respectif.

Vous pouvez contacter le Programme de promotion de la santé de la Faculté en appelant le 613-562-5800, poste 8507, ou en envoyant un courriel à wellness@uottawa.ca wellness@uottawa.ca

Confidentialité

Les renseignements sont recueillis et conservés conformément au règlement 90 – Accès à l'information et protection des renseignements personnels de l'Université d'Ottawa

- Les dossiers électroniques des clients sont confidentiels et conservés en toute sécurité – conformément aux règles de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé. Les dossiers sont conservés pendant une période de 10 ans, après quoi ils sont supprimés.
- Les fichiers sont protégés par un mot de passe.
- Les renseignements sur les clients ne peuvent être divulgués qu'avec leur consentement écrit.
- L'accès aux notes cliniques confidentielles des dossiers de nos clients est limité au(x) conseiller(s) clinique(s).
- Les documents administratifs confidentiels sont gérés uniquement par le personnel autorisé du PPSF.

- Le logiciel de transfert sécurisé de fichiers Liquid files est utilisé pour le transfert sécurisé de renseignements privés et confidentiels.

Conflits d'intérêts

Lorsqu'un médecin du PPSF doit fournir des soins médicaux à un stagiaire et qu'il existe également une relation pédagogique dans le cadre universitaire entre les deux, le stagiaire est informé qu'il a le droit de s'assurer que le médecin du PPSF se récuse de toute évaluation ultérieure du stagiaire. Le stagiaire est encouragé à demander un changement de superviseur ou de lieu d'enseignement lorsque ce conflit existe. Le stagiaire peut également continuer à suivre l'enseignement de ce médecin, à condition qu'il soit explicitement convenu qu'il ne participe pas au processus d'évaluation du stagiaire.

Comité consultatif sur le mieux-être des résidents :

Le comité du mieux-être des résidents (CMER) agit à titre de conseiller en fournissant une orientation stratégique au bureau des ÉMPD et au PPSF dans les domaines de soutien au mieux-être.

Le CMER contribuera à l'élaboration des objectifs et à la mise en œuvre de stratégies visant à encourager les comportements sains dans l'environnement d'apprentissage. Le CMER encouragera le renforcement de la sensibilisation et de l'expertise des médecins en matière de santé au sein des programmes des ÉMPD, tout en préconisant des changements de politique visant à améliorer le mieux-être des médecins résidents.

Université d'Ottawa, Faculté de médecine, Mandat du Comité du mieux-être des résidents

POLITIQUE CONCERNANT LES MESURES D'ADAPTATION

Le programme des ÉMPD de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa s'engage à veiller à ce que des mesures d'adaptation appropriées soient fournies aux stagiaires atteints d'un handicap, dans la mesure du possible. L'objectif est de créer des environnements d'apprentissage sans obstacle en fournissant des soutiens et des services conformes aux obligations en matière de droits de la personne et conformes aux principes relatifs aux mesures d'adaptation de l'Université d'Ottawa.

Les mesures d'adaptation sont une responsabilité partagée. Les mesures d'adaptation sont plus efficaces lorsque les personnes concernées abordent le processus avec équité, sensibilité, respect de la confidentialité et coopération. Cela nécessite l'échange de renseignements pertinents entre les parties concernées et une discussion constructive sur les mesures d'adaptation appropriées dans les circonstances. Les mesures d'adaptation favorisent la diversité sur le lieu de travail et dans l'environnement d'apprentissage. Elles créent un environnement de formation juste et équitable dans lequel tous les stagiaires peuvent s'épanouir.

Une politique en matière de mesures d'adaptation des ÉMPD décrit le processus, notamment le rôle du Comité de planification des mesures d'adaptation (CPMA), qui est formé au besoin pour élaborer, surveiller et réviser la planification des mesures d'adaptation pour les stagiaires des ÉMPD de l'Université d'Ottawa.

Politique et procédures en matière de mesures d'adaptation pour les stagiaires des ÉMPD atteints d'un handicap

Mandat du Comité de planification des mesures d'adaptation (CPMA) des ÉMPD

RESPONSABILITÉS DES STAGIAIRES ET DES PROGRAMMES DES ÉMPD

Responsabilités du stagiaire des ÉMPD

- S'efforcer de trouver un équilibre approprié entre vie professionnelle et vie privée.
- Comprendre ses propres limites en matière de fatigue, de stress, de difficultés émotionnelles ou physiques et d'autres problèmes liés à l'autogestion de la santé, qui ont une incidence sur sa capacité à travailler et à s'entraîner.
- Comprendre les dangers de la dépendance à l'alcool ou aux produits pharmaceutiques sur la santé personnelle et la capacité à travailler et à s'entraîner.
- Être conscient des collègues qui peuvent avoir des difficultés et réagir selon ses possibilités et ses besoins. Reconnaître et informer le DP ou d'autres membres du corps professoral des difficultés individuelles ou générales liées au mieux-être dans l'environnement d'apprentissage.
- Prendre connaissance des soutiens et ressources disponibles en matière de mieux-être.
- Connaître les politiques et les processus des ÉMPD en matière de soutien au mieux-être, y compris ceux liés aux mesures d'adaptation, au professionnalisme, à l'intimidation et au harcèlement.
- Accéder aux ressources disponibles appropriées et les utiliser pour obtenir des soins – y compris (mais sans s'y limiter) le conseil en santé/psychologie, les ressources des ÉMPD, le médecin de premier recours.
- Signaler au directeur du programme, en temps opportun, les problèmes de sécurité dans l'environnement d'apprentissage. Les problèmes concernés peuvent être, entre autres, le travail après les heures de travail, la gestion des risques liés à la fatigue, l'exposition à des matières dangereuses/agents infectieux/rayonnements ionisants, la divulgation de la sécurité des patients, la violence sur le lieu de travail, etc.
- Communiquer les incidents d'intimidation ou de harcèlement dans l'environnement d'apprentissage au directeur du programme, à d'autres membres du corps professoral ou soumettre l'outil de signalement du professionnalisme de la Faculté de médecine en temps opportun.
- Identifier ses propres besoins en matière de mesures d'adaptation, le cas échéant, conformément à la politique en matière de mesures d'adaptation des ÉMPD.

Responsabilité du programme de formation

- Reconnaître que les problèmes de santé physique et émotionnelle de tous les stagiaires constituent une priorité, et y répondre.
- Établir une culture de soutien au bien-être et de promotion de la santé au sein du programme et dans l'environnement d'apprentissage.
- S'assurer qu'il existe une stratégie de gestion des risques liés à la fatigue au sein du programme.
- Maintenir une tolérance zéro à l'égard de l'intimidation et du harcèlement dans le cadre du programme et de l'environnement d'apprentissage.
- Veiller à ce que les stagiaires connaissent les politiques, les mécanismes de signalement et les aides nécessaires en cas de manquement à la sécurité ou au professionnalisme, et y aient accès.

- Maintenir la confidentialité et la discrétion pour tous les stagiaires.
- Permettre aux stagiaires de discuter des questions de bien-être et de sécurité auprès de plusieurs interlocuteurs.
- Permettre un programme et un environnement d'apprentissage sans jugement.
- Permettre l'accès au soutien en matière de mieux-être et de sécurité par le biais de ressources au sein de la structure des organismes suivants : Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, Hôpital (santé au travail), organismes de réglementation des résidents (p. ex., PARO, RDocs), organismes communautaires et régionaux (p. ex., OMA, médecin de soins primaires).
- Fournir des conseils sur la carrière et soutenir les transitions au besoin pour assurer une formation ou des pratiques futures adaptées.

GESTION DES RISQUES LIÉS À LA FATIGUE (GRF)

Les stagiaires des ÉMPD ont la responsabilité professionnelle de se présenter au travail en étant bien reposés et doivent gérer leur temps avant, pendant et après les tâches cliniques afin d'éviter une fatigue excessive. Les stagiaires sont responsables de l'évaluation et de la reconnaissance des signes de faiblesse, y compris ceux qui sont dus à la maladie ou à la fatigue. Les stagiaires qui ressentent une telle déficience doivent en informer leur directeur de programme ou son représentant.

Les ÉMPD et les programmes des ÉMPD offrent des ressources éducatives et des informations sur les stratégies de prévention, d'atténuation et de reconnaissance de la fatigue à l'intention des stagiaires et des fournisseurs de soins de santé. Les programmes d'études et les politiques de sécurité en matière de GRF devraient être intégrés dans tous les programmes. Les voies établies pour identifier et prévenir de façon proactive les incidents liés à la fatigue devraient être incluses dans le processus d'assurance de la qualité du programme dans l'environnement d'apprentissage.

Dans le cadre de cette responsabilité partagée, les stagiaires ont un rôle clé à jouer dans la gestion et le signalement de leur propre fatigue à leurs superviseurs, à leurs pairs et à l'équipe soignante. À cette fin, les responsables de la formation médicale doivent s'assurer que des pratiques sont en place pour permettre et protéger la capacité de chaque stagiaire à jouer son rôle dans la gestion du risque de fatigue.

Un module sur la gestion du risque de fatigue est disponible pour les stagiaires sur Brightspace.

GESTION DES PLAINTES

Tous les membres de la communauté universitaire ont le droit d'évoluer dans un environnement d'apprentissage et de travail respectueux, sécuritaire, sain et exempt de harcèlement et de discrimination, conformément au règlement 67a – Prévention du harcèlement et de la discrimination de l'Université d'Ottawa.

Les stagiaires des ÉMPD sont encouragés à signaler les incidents de mauvais traitements par l'entremise de l'outil de signalement du Bureau du professionnalisme, ou de façon privée et confidentielle au vice-doyen, ÉMPD ou au doyen adjoint, ÉMPD. Les incidents de harcèlement sexuel ou de violence sexuelle sont reportés et gérés par le Bureau des droits de la personne (BDP) de l'Université d'Ottawa, conformément au règlement 67 sur le harcèlement sexuel et au règlement 67b sur la prévention de la violence sexuelle.

Les apprenants de tous les niveaux (premier cycle, deuxième cycle, diplômés, TMM, stagiaires postdoctoraux, stagiaires cliniques) et les membres du corps professoral ont le devoir d'adhérer à la politique de professionnalisme de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa dans tous les contextes cliniques, universitaires et de recherche. Cette politique s'applique à toutes les interactions, que ce soit en personne, par écrit ou par voie électronique (par exemple, courriel, médias sociaux, Internet).

L'Université d'Ottawa et la Faculté de médecine réaffirment leur engagement continu à fournir, promouvoir et maintenir un environnement de travail et d'apprentissage professionnel et respectueux.

Notre objectif est de créer et de maintenir une culture d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance pour tous les membres de la communauté de la Faculté de médecine. Tous les membres de la Faculté ont le droit de travailler dans un environnement exempt de mauvais traitements ou d'exclusion fondés sur des motifs de distinction illicites tels que définis par la Loi sur les droits de la personne de l'Ontario (p. ex. l'âge, la race perçue, l'appartenance ethnoreligieuse, l'identité sexuelle, le handicap, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou familial). Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion doivent être respectés afin de respecter les droits, la dignité et la pleine participation de tous les stagiaires des ÉMPD, des membres du personnel et du corps professoral de la Faculté de médecine.

Comité	Date d'approbation
PGEC	30 novembre 2022
Conseil de la Faculté	10 janvier 2023
Comité exécutif du Sénat	7 novembre 2023